



Le 11/09/2020

Relocaliser la BSI d'Arles à Arles !

Posons la question sous l'angle des saisies effectuées en 2019 et 2020.

La Brigade de Surveillance Intérieure (BSI) d'Arles a saisi durant cette période plus de 250 kg de cocaïne, plus de 7 tonnes de cigarettes, plus de 1,1 tonne d'herbe et dérivés de cannabis.

Dans la même période, la BSI d'Arles a mis la main sur près de 900 000€ de cash provenant du blanchiment d'argent sale, et ce sans compter des constatations portant sur des alcools et de la contrefaçon.

C'est dire que l'implication des collègues et la proximité immédiate de deux péages de pleine voie sur l'axe autoroutier Espagne/Italie constituent le terrain idéal pour qu'une brigade douanière donne la pleine mesure de ses capacités en matière de lutte contre les fraudes et les trafics illicites.

De tels résultats permettent de conclure que l'implantation d'une brigade de surveillance douanière à Arles est d'une pertinence incontestable. Ils plaident non seulement en faveur d'une implantation au plus près des points de contrôles mais aussi en faveur d'un calibrage des effectifs à hauteur des enjeux majeurs de la fraude enregistrée à ce point stratégique.

La décision de fermeture de l'unité de surveillance d'Arles s'avère être une pure absurdité, guidée par des considérations immobilières étrangères à l'exécution des missions douanières.

La brigade d'Arles était logée dans des locaux non domaniaux et méritait effectivement de voir ses conditions d'hébergement améliorées.

Faute d'ambition de trouver au niveau local une solution immobilière acceptable pour le relogement de la BSI d'Arles et d'envisager le renforcement de l'effectif implanté localement, il a été décidé de la fermer purement et simplement !

La mission de surveillance des péages de pleine voie de l'axe autoroutier Espagne/Italie et ses voies secondaires sera désormais confiée à l'unité de Nîmes en région Occitanie, distante de plus de 30 km, et diluée avec d'autres missions comme les contrôles dynamiques sur l'autoroute A9 (axe Espagne/nord europe) et la tenue d'un point de passage frontalier aéroportuaire (Garons). La fusion est réalisée à effectifs constants et n'apporte de fait aucune plus-value humaine pour renforcer l'intensité et la fréquence des contrôles.

Alors que la BSI d'Arles était capable de se projeter en à peine quelques minutes sur les péages buccorhodaniens (Arles, Saint Martin de Crau) et de monter des dispositifs de surveillance couvrant les axes secondaires, l'implantation gardoise verra sa capacité de projection ralentie par des temps de trajet et un éloignement accru.

Il faut d'urgence revenir sur cette décision absurde et travailler à la relocalisation d'une unité de surveillance douanière à Arles dotée d'effectifs à la hauteur des enjeux de la fraude enregistrée sur cet axe.

Il faut redonner au flanc ouest de la région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur et au pays d'Arles une implantation douanière pleinement justifiée par les flux entrants à l'heure où la volonté affichée est d'appréhender au plus près les grands courants de fraudes et les trafics illicites.

Des propositions de relogement sont aujourd'hui sur la table pour permettre un relogement de l'unité de surveillance à Arles. Elles doivent être prises en considération par notre DG saisie début juillet par des élus locaux.

Nous sensibiliserons à nouveau les élus des collectivités territoriales (ville d'Arles, département et région) pour qu'ils continuent d'appuyer notre démarche auprès de la direction générale et notre ministère de tutelle afin qu'une décision de bon sens soit prise : localiser une unité au plus près des points de contrôle stratégiques pour améliorer davantage l'efficacité dans la lutte contre la fraude douanière.

L'intersyndicale CFDT-CFTC – CGT – SOLIDAIRES – UNSA-CGC

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DES DOUANES
ET DROITS INDIRECTS

Montreuil, le  9 NOV. 2020

Nos références :
Vos références : Votre courrier du 11/09/2020 – Relocaliser la BSI
d'Arles

Mesdames et Messieurs les secrétaires généraux,

Le courrier de l'intersyndical des douanes du 11 septembre 2020 relatif à la relocalisation de la BSI d'Arles a retenu toute mon attention et je suis en mesure de vous apporter les éléments de réponse suivants.

La lutte contre la fraude et la criminalité organisée est une priorité d'action pour la douane. Pour déjouer les nouvelles formes de trafics, notamment en matière de stupéfiants, de tabacs, de contrefaçons, d'armes ou de marchandises dangereuses, la douane adapte son dispositif et recherche des réponses concrètes aux risques générés par l'accroissement et la mondialisation des échanges.

La disparition progressive des infrastructures qui permettent de filtrer les flux de véhicules conduit ainsi à généraliser les contrôles dynamiques et à renforcer la coordination opérationnelle des brigades. Ces orientations appellent à la mise en place d'un réseau d'unités étoffées et, par conséquent, des fermetures ou regroupements, qui, au demeurant, restent très limités. La fusion des brigades d'Arles et de Nîmes sur ce dernier site constitue un exemple de cette démarche. Il s'agit en effet pour la douane d'être plus efficace dans une zone dont la sensibilité s'est accentuée avec la suppression des deux péages sur l'autoroute A9 de Saint-Jean-de-Védas et de Gallargues, ce qui nécessite de pouvoir mobiliser plus d'agents sur la zone d'Arles. La constitution à Nîmes, à 30 km seulement d'Arles, d'une brigade unique, forte de trente-six emplois, répond pleinement à cet objectif.

Loin de nier les excellents résultats contentieux enregistrés par la brigade d'Arles, cette mesure vise, au contraire, à apporter une réponse pertinente à des évolutions exogènes, de manière non seulement à pérenniser la présence douanière dans ce territoire mais également à renforcer la capacité opérationnelle de son dispositif de lutte contre la fraude. Le maintien de deux unités, aux effectifs insuffisants pour couvrir efficacement la zone (autoroute, aires de repos et axes parallèles) et mettre en place des scénarios de contrôles variés et des contrôles dynamiques autour des péages de pleine voie d'Arles et de Saint-Martin-de-Crau, ne permettait pas d'atteindre cet objectif.

De plus, le local qui était loué par l'administration pour abriter la brigade d'Arles ne répondait pas pleinement aux exigences de fonctionnement comme aux normes de sécurité propres à ce type de service, notamment en matière de fouille des véhicules, de cellules de retenue et de stockage des marchandises saisies. Le bâtiment

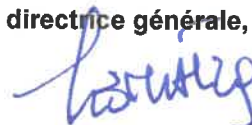
Mesdames et Messieurs les secrétaires généraux
des syndicats SNAD-CGT, CFTC-Douanes, CFDT Douane,
Solidaires Douanes, CGC-Douanes et UNSA Douanes

domanial occupé à Nîmes, en excellent état, à proximité immédiate de l'autoroute, est quant à lui pleinement adapté aux activités d'un service de contrôle.

Concernant l'accompagnement des agents restructurés, la cellule sociale s'est réunie sept fois entre le 24 juillet 2018 et le 2 octobre 2019. Les agents ont été majoritairement reclassés dans la région (Nîmes, Marignane, Avignon, Marseille, Montpellier), tandis que d'autres ont réorienté leur carrière au terme d'une promotion ou en s'engageant dans la spécialité de maître de chien.

Je vous prie de croire, Mesdames et Messieurs les Secrétaires généraux, à l'assurance de ma considération distinguée.

La directrice générale,



Isabelle BRAUN-LEMAIRE